

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 7 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

AMBULANCE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

BUDGET DE CAPITAL

M. Legacy

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. Legacy

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. Legacy

L'hon. M. Flemming, c.r.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOYERS

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT

M. LePage

L'hon. M. Crossman

L'hon. M. Crossman

M. LePage

M. LePage

M. LePage

M. LePage

L'hon. M. Crossman

LOYERS

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Green

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Green

FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT

M. LePage

M. LePage

L'hon. M. Crossman

[Traduction]

AMBULANCE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, il y a deux ans, la vérificatrice générale a recommandé que des modifications soient apportées au contrat signé avec Medavie aux fins de la prestation de services par Ambulance Nouveau-Brunswick et a laissé entendre que, si nous attendions jusqu'à 2027, soit à l'expiration du contrat, la qualité des services demeurerait inférieure aux objectifs. Nous continuons de constater de longs délais d'intervention, surtout dans les collectivités rurales, et de longs délais d'attente avant la prise en charge des patients à l'hôpital, ce qui maintient les pressions exercées sur notre système de santé, qui s'effrite.

Parmi les questions que la vérificatrice générale a soulevées figurent le paiement de millions relativement à des objectifs de rendement qui étaient véritablement désavantageux pour les régions rurales, l'usage excessif d'exemptions auxquelles les services d'ambulance devaient avoir recours dans le cas de circonstances indépendantes de leur volonté, les incitatifs pour le maintien de faibles niveaux d'effectifs et les problèmes généraux de gouvernance. La vérificatrice générale a souligné lesdits problèmes pour que les gens du Nouveau-Brunswick aient le meilleur service possible.

L'ancienne ministre de la Santé s'est dite ouverte à l'idée de renégocier le contrat avec Medavie. Je veux savoir si le nouveau ministre a repris l'idée.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien ; merci beaucoup. Je suis reconnaissant de la question. Vous savez, Monsieur le président, beaucoup de choses se sont produites depuis la publication du rapport et se poursuivent pendant que nous traversons cette période difficile. Encore une fois, je suis reconnaissant à tous les gens, en particulier les travailleurs paramédicaux et les travailleurs paramédicaux en soins avancés, qui agissent et servent les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous savons que les retards se produisent pour différentes raisons. J'aimerais passer en revue les différents facteurs et expliquer comment nous essayons d'atténuer certains d'entre eux. J'ai assisté à deux nouvelles classes de techniciens d'urgence médicale, l'une à Campbellton et l'autre à Moncton, grâce auxquelles du personnel viendra s'ajouter dans les ambulances. Ils ne sont pas travailleurs paramédicaux, mais ils les aideront pour ce qui est des transferts et de certaines situations liées à la prise en charge des patients à l'hôpital. Il demeure que nous prenons la situation au sérieux et que nous nous penchons sur les difficultés. Nous savons qu'un très grand nombre de gens se rendent aux services des urgences et nous avons adopté des modifications et des solutions pour qu'ils obtiennent ailleurs les soins dont ils ont besoin.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, la vérificatrice générale a indiqué que le contrat faussait globalement les données sur les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

délais d'intervention et prévoyait une série d'exemptions permettant à Ambulance Nouveau-Brunswick d'atteindre ses objectifs malgré un mauvais rendement, surtout dans les collectivités rurales. Les gens du Nouveau-Brunswick ne sont pas bien servis par un contrat qui permet le paiement de primes même si le rendement est nettement inférieur aux cibles. Pendant ce temps, des pressions additionnelles s'exercent sur notre système de santé, qui s'effrite. Faute de révision du contrat, la situation continue de coûter aux contribuables du Nouveau-Brunswick des sommes qui ne devraient pas être versées et excuse le manque d'amélioration du rendement au Nouveau-Brunswick.

Je sais que le ministre de la Santé parlera des techniciens d'urgence médicale. Ils ne représentent qu'un élément de réponse pour fournir de l'aide quant au transfert non urgent de patients, mais ils ne permettront pas de régler la situation que nous constatons dans nos urgences, soit les longs délais d'attente avant la prise en charge des patients et les longs délais d'intervention. Pourquoi le ministre n'en fait-il pas une priorité? Que compte-t-il faire pour remédier directement aux problèmes?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, merci beaucoup. Vous savez, il y a de nombreuses priorités au sein du système de santé. En fait, un examen de l'ensemble du continuum montre que tout est prioritaire, qu'il s'agisse des soins préventifs, des soins primaires, de la résolution des préoccupations liées aux services des urgences ou de la nécessité de veiller à ce que les gens hospitalisés qui ont besoin de soins de longue durée retournent dans leur collectivité en toute sécurité et le plus tôt possible, qu'il s'agisse de rentrer chez eux en recevant des soins à domicile ou d'aller dans un foyer de soins spéciaux ou un foyer de soins. Nous travaillons simultanément à toutes ces priorités.

Nous avons certainement mis en lumière d'autres possibilités, comme le recours à Lien Santé NB pour l'accès aux soins primaires, ce qui a donné d'excellents résultats, ou à eVisitNB pour le renouvellement de certaines ordonnances et des examens — il est même possible de faire examiner des affections dermatologiques. Ce ne sont là que deux exemples de la façon dont nous fournissons les soins aux gens et leur évitons de se rendre aux services des urgences. Il y a également l'appareil radiographique portable dans la région de Saint John, qui évite aux gens de se rendre aux urgences...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous entendons encore des histoires d'horreur où des ambulances sont dirigées vers des hôpitaux situés à plus d'une heure de l'hôpital le plus proche. Le risque est évident. Le temps de réponse et le temps de traitement peuvent faire la différence entre la mort et la vie, et les gens n'ont tout simplement pas accès à des soins de qualité dans les délais appropriés.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

On nous a raconté que, récemment, une ambulance a dû se rendre de Quispamsis à Moncton pour répondre à un appel. Un autre incident grave a vu un pompier volontaire pratiquer la RCR pendant 30 minutes en attendant les ambulances. Hier, neuf ambulances étaient stationnées à l'extérieur de l'Hôpital régional Dr-Georges-L.-Dumont en attendant qu'elles soient déchargées. De plus, les délais d'intervention en milieu rural continuent d'être un problème majeur.

Je veux savoir si ce ministre va rouvrir les négociations avec Medavie pour avoir un meilleur contrat afin d'assurer des services de qualité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il ne peut pas tout simplement nous dire que les techniciens vont régler tous les problèmes. Est-il prêt à rouvrir les négociations avec Medavie afin d'avoir un meilleur contrat pour ces services?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'attire de nouveau l'attention sur des situations où nous réglons certains des problèmes, mais l'opposition les diminue. Je suis si reconnaissant aux travailleurs de première ligne, qu'ils soient pompiers, travailleurs paramédicaux, infirmières immatriculées, infirmières auxiliaires autorisées, infirmières praticiennes, médecins ou préposés aux services de soutien à la personne ; la liste est longue.

Monsieur le président, tout le principe du continuum de soins consiste à faire en sorte que les gens reçoivent les soins dont ils ont besoin. Une partie des travailleurs paramédicaux fait concrètement des visites à domicile et y administre des traitements, ce qui évite aux gens d'aller à l'hôpital, car ils stabilisent les gens, les évaluent et les rassurent sur la prise en compte de leurs préoccupations.

Nous parlons tout le temps aux gens d'Ambulance Nouveau-Brunswick et nous tâchons d'apporter des améliorations, et je pense que vous verrez prochainement des améliorations s'ajouter pour tenter de réduire une partie des listes d'attente et des difficultés qui prévalent aujourd'hui dans notre système de santé.

BUDGET DE CAPITAL

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, hier, le ministre des Finances a présenté son budget de capital pour 2023-2024. Dans son discours, il a déclaré — avec fierté, je dois dire — qu'il déposait un budget de 1 milliard de dollars, soit une hausse de 152 millions par rapport à ce qu'il avait prévu pour l'exercice. Il a ajouté qu'une bonne partie de cette hausse était attribuable à un climat inflationniste élevé et à des retards liés aux chaînes d'approvisionnement qui sévissent dans le monde entier. « Une bonne partie de cette hausse », a-t-il dit.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'ai ensuite participé à une mêlée de presse, et la première observation que les journalistes m'ont faite, c'est que le ministre venait de préciser que seulement une partie de la hausse était attribuable aux facteurs en question, à hauteur de quelque 50 millions de dollars. Je me demande si le ministre peut nous dire quels arguments il utilisera aujourd'hui. La hausse est-elle attribuable à des coûts plus élevés pour ce que le gouvernement a déjà prévu faire? Le gouvernement actuel est-il capable de sortir des sentiers battus et de faire quelque chose d'original?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Merci de la question. Je suis appelé à répondre aujourd'hui. C'est un peu comme être le chef pompier d'un jour. On ne s'attend pas à ce que la sonnerie d'alarme retentisse, mais quoi qu'il en soit, je ferai de mon mieux.

Le budget de capital qui a été présenté a complètement plongé l'opposition dans l'angoisse parce qu'il est tellement bon. L'opposition se plaint et gémit sans cesse au sujet de l'absence répétée de dépenses. Puis, tout d'un coup, nous avons un budget de capital qui augmente de 14 % et, regardez, les parlementaires du côté de l'opposition sont tellement perplexes à ce sujet qu'ils ne savent pas quoi faire. Il s'agit d'une si bonne nouvelle, d'une si bonne mesure et d'un si bon investissement au Nouveau-Brunswick. La seule question que l'opposition peut poser en est une comme celle-ci : Qu'en est-il d'un argument soulevé en mêlée de presse? Eh bien, je pense que nous nous en sortons très bien.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Cela va être beaucoup plus amusant que je l'avais prévu.

Voici un exemple de pensée progressiste. Lorsque nous avons été frappés par la pandémie de COVID-19, il a beaucoup été question d'améliorer la ventilation dans les écoles. Cela semblait être très important. C'était un sujet brûlant il y a deux ans. Oui, c'était le sujet d'hier. Maintenant, un ministre nous parle d'éducation de première classe et cherche à améliorer la ventilation dans nos écoles l'année prochaine, seulement trois ans après tout le monde. Le ministre croit-il que cela témoigne d'un système de calibre mondial? Le ministre considère-t-il cela comme une politique de premier plan et une pensée progressiste?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Il ne manque certainement pas de ventilation ni de vent de l'autre côté de la Chambre. Si l'opposition voulait en partager avec les écoles, cela pourrait être efficace.

Le tout montre simplement que l'opposition revient à la pandémie de COVID-19. Le budget est progressiste. Il comporte des initiatives qui sont nécessaires et appropriées. C'est un budget remarquable. C'est un budget dont le premier ministre, tout le monde de ce côté-ci de la Chambre et moi sommes infiniment fiers. C'est un budget qui donnera de grands résultats, attirera de grands investissements et fera du Nouveau-Brunswick un endroit meilleur. Encore une fois, l'opposition revient à la pandémie de COVID-19, après presque

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

deux ans et demi, pour trouver un argument afin de critiquer le budget parce qu'il n'y a rien du tout à critiquer. C'est un excellent budget. Nous sommes satisfaits et fiers de ce budget. Il s'agit du plus grand investissement en capital de l'histoire du Nouveau-Brunswick.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, voici ce que j'ai retenu du discours d'hier. Dans la première page de son texte, le ministre a mentionné que le gouvernement était en bonne voie de réduire de 2 milliards de dollars la dette nette. L'année dernière, il s'est montré un peu plus réservé puisqu'il a attendu presque la fin du discours pour annoncer que le gouvernement était en très bonne voie de réduire la dette de 500 millions de dollars.

Bon, je ne suis pas contre le remboursement de la dette. Je pense que c'est sain. Les choses se corsent un peu lorsqu'il s'agit du seul résultat notable qu'on peut vous attribuer, surtout quand tout s'effondre autour de vous et que les gens des circonscriptions ont désespérément besoin d'aide uniquement pour composer avec le coût de la vie. Le ministre n'a qu'un seul tour dans son sac. Veut-il nous dire quelle sera sa conclusion à propos de la réduction de la dette l'année prochaine? Malgré toutes les possibilités actuelles pour aider les gens, voilà qui semble être sa seule solution de rechange.

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothsay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Il n'y a pas d'autres preneurs.

J'ai de la difficulté à comprendre, car le remboursement de la dette est la chose responsable à faire pour un gouvernement, une compagnie ou un particulier. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre comment on peut se faire reprocher de payer ses factures ou de respecter les obligations qu'un gouvernement précédent a assumées en empruntant de l'argent et en émettant des obligations ou des débetures. Nous payons nos factures, ce qui est une bonne chose. C'est insupportable pour les gens d'en face, car le paiement de factures ne les a jamais dérangés. Ces derniers ne font qu'emprunter de l'argent et le dépenser encore et encore, sans arrêt. Il y a maintenant un gouvernement responsable au Nouveau-Brunswick. Il y a maintenant des gens qui paient les factures, respectent les obligations, améliorent la cote de crédit et consacrent 1 milliard de dollars au budget de capital.

LOYERS

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, j'aimerais commencer par citer les propos que la ministre a tenus hier. La ministre a dit : « J'ai également clairement indiqué que nous reconsidérerons le plafonnement des loyers si nous constatons que les mesures de contrôle que nous avons instaurées pour aider les locataires ne sont pas efficaces. » Voici ma première question pour la ministre : Quelles seraient les conditions précises pour reconsidérer le plafonnement des loyers? Qu'est-ce qui provoquerait une telle décision? Je demande à la ministre de fournir les seuils précis qui entraîneraient une telle décision. La ministre a une formation en ingénierie ; j'espère donc que les données empiriques

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

compteront dans sa décision. S'il vous plaît, Madame la ministre, étant donné que le dossier est si important, quelles sont les conditions nécessaires pour que vous reconsidériez le plafonnement des loyers? Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face. Vous avez bien répété mes propos. C'est ce que j'ai dit. Nous avons nos données historiques. Nous avons les données que nous avons recueillies par l'intermédiaire du Tribunal sur la location de locaux d'habitation qui montrent que, depuis le début de juillet, 112 personnes se sont adressées au Tribunal sur la location de locaux d'habitation pour demander une révision de leur augmentation de loyer. Nous avons révisé ces augmentations de loyer et rendu une décision à l'égard des 112 dossiers.

Nous verrons combien de personnes s'adresseront de nouveau au Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Si un nombre considérable de propriétaires semblent profiter de l'élimination du plafonnement des loyers, alors nous nous réunirons assurément et prendrons des décisions concernant d'autres mesures à prendre pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société. Notre gouvernement se soucie des gens du Nouveau-Brunswick. Nous voulons qu'ils aient un logement abordable, et nous avons les outils en place pour les aider. Merci, Monsieur le président.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Eh bien, Monsieur le président, il est clair que beaucoup de gens ont reçu un avis d'augmentation. Ces gens ne sont pas satisfaits, mais ils ne sont pas au courant de l'existence du tribunal. Je sais qu'il y a beaucoup plus que 112 personnes. Le gouvernement actuel doit d'abord mieux promouvoir le tribunal.

[Original]

Hier, j'ai parlé avec un autre économiste très réputé qui m'a dit que, dans les conditions actuelles, un plafonnement des loyers était tout à fait approprié.

[Traduction]

Lorsqu'il est question de différends sur les augmentations de loyer, nous savons aussi qu'il y a une inégalité de pouvoir — une inégalité de pouvoir naturelle — entre les locataires et les propriétaires. La mesure que propose actuellement la ministre semble déconnectée des véritables besoins. Qu'en est-il de l'aide pour les gens qui vivent dans la pauvreté? Nous pouvons faire mieux que les mettre dans une longue file pour un tribunal. Que peut faire la ministre pour rendre la situation équitable? Il y a une inégalité de pouvoir naturelle. Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. La question du député d'en face contenait beaucoup d'éléments différents. Il a d'abord parlé de faire connaître le Tribunal sur la location de locaux d'habitation ; je vais donc parler de cela. Nous avons déjà

Questions orales

lancé une campagne, qui débute ce mois-ci, afin de communiquer plus de renseignements au public au sujet du Tribunal sur la location de locaux d'habitation.

Toutefois, je dois aussi compter sur mes collègues ici à la Chambre, car, souvent, lorsque les gens vulnérables se trouvent dans une situation qui les préoccupe, nous sommes les premières personnes vers lesquelles ils se tournent pour obtenir de l'aide. Nous avons des liens avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Nous pouvons agir au nom des locataires. Nous pouvons défendre leurs intérêts. La responsabilité à cet égard nous revient. Je demande à mes collègues, de grâce, si vous connaissez des gens vulnérables qui ont besoin d'aide pour régler des problèmes liés au logement, communiquez avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation pour que nous sachions ce qui se passe dans l'économie au sein du marché du logement. Merci, Monsieur le président.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, j'aimerais tendre le rameau d'olivier à la ministre. Je crois qu'une mesure peut être prise. Elle ne vise pas le plafonnement des loyers, même si je continue de croire que celui-ci fonctionnerait très bien en ce moment. Pourquoi n'incombe-t-il pas aux propriétaires de justifier si une augmentation de loyer est raisonnable? Pourquoi ne pas fixer un seuil? Par exemple, si une augmentation de loyer proposée dépassait l'indice des prix à la consommation ou une autre limite raisonnable, il incomberait au propriétaire de présenter une justification au lieu qu'on doive donner suite à la plainte d'un locataire.

Je propose de faire porter le fardeau aux propriétaires et non pas aux locataires. En ce qui concerne les locataires, comme je le disais, il y a une inégalité. Les propriétaires ont beaucoup plus d'intérêts directs. S'ils avaient le pouvoir, ils agiraient et ils obtiendraient l'augmentation. La mesure proposée serait bien meilleure. La ministre envisagera-t-elle de procéder ainsi? Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Fait intéressant, j'ai fait une petite promenade de l'autre côté du couloir ce matin pour aller parler au député d'en face, car je veux effectivement entendre ses idées. Comme je le dis depuis que nous avons entamé la discussion il y a quelques semaines, oui, nous envisageons toutes les possibilités ainsi que tout changement au Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Notre objectif, c'est d'avoir une situation équilibrée pour les locataires et les propriétaires.

Il s'agit certainement d'une idée que je suis disposée à envisager. Il nous faudrait avoir des discussions sur la forme que pourrait précisément prendre le tout, mais il s'agit tout à fait d'une possibilité. J'ai aussi dit au député d'en face que nous envisageons d'apporter d'autres modifications à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* au cours de la session du printemps. Le moment est venu de discuter de la forme que cela pourrait prendre et de la façon dont nous pourrions collaborer avec les propriétaires pour protéger davantage les locataires. Nous avons apporté beaucoup de changements pour aider les locataires et nous

Questions orales

continuerons à le faire. Je serais ravie de discuter avec le député d'en face de la forme que pourrait prendre le tout.

[Original]

FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Le Fonds en fiducie pour l'environnement a été établi en 1990. Il octroie une aide financière à des projets qui visent à protéger, à préserver et à améliorer le milieu naturel de la province. D'autre part, le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick nous apprend que ce fonds a engagé des dépenses de plus de 77 millions de dollars au cours des 10 dernières années et qu'il a enregistré des excédents cumulés de près de 41 millions de dollars au 31 mars 2022.

Cette année, la période de soumission des demandes s'étalait du 1^{er} au 30 novembre, en pleine campagne électorale municipale. Le rapport du vérificateur général note qu'il n'existe aucun plan pour l'excédent de 41 millions de dollars. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut-il nous dévoiler le total des fonds qui seront investis au cours de la prochaine année? L'excédent de 41 millions de dollars fait-il partie, en partie ou en totalité, de cette somme?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le député d'en face a posé de bonnes questions. Il s'agit d'un excellent fonds, soit dit en passant. En date d'hier, le dernier chiffre dont je dispose indique que 339 projets ont fait l'objet d'une demande.

Nous sommes d'accord avec le vérificateur général. Des améliorations sont possibles. La situation n'est pas survenue au cours des six derniers mois. La situation remonte à 20 ans. Divers gouvernements ont été au pouvoir pendant ce temps, je dois dire. Il se passe beaucoup de choses, Monsieur le président. Le fonds est appuyé et permettra de protéger l'environnement, comme il l'a fait au cours des 30 dernières années, comme je l'ai mentionné.

(Exclamations.)

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : En fait, trois décennies, oui.

D'excellents projets sont proposés. Je peux en énumérer quelques-uns de votre circonscription dans un instant, si vous voulez. Il y a beaucoup d'argent. Aucun argent ne reste inutilisé. Je dois le dire de nouveau. Si les gens ne présentent pas de demande de financement, Monsieur le président, ils ne peuvent pas s'attendre à recevoir quelque chose. Quelque 339 demandes ont été reçues. Nous devrions savoir au début du printemps qui

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sont les demandeurs retenus, et je me réjouis à la perspective de travailler avec vous pour continuer à faire changer les choses et à respecter les lignes directrices que le vérificateur général a énoncées dans son rapport.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. C'est une réponse pour une deuxième ou pour une troisième question, mais le ministre ne répond pas à ma première question. Je lui ai demandé si les fonds qui ont été...

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Je vais continuer, même si personne n'écoute ce que je dis ; probablement parce que je parle en français.

Les soumissions de projets pour recevoir une aide financière dans le cadre du Fonds en fiducie pour l'environnement...

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires. À l'ordre. Poursuivez.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Monsieur le ministre. Merci.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Étant donné qu'il ne me reste que 15 à 20 secondes, j'espère que j'aurai le temps de terminer ma question.

Le ministre nous a dévoilé les 339 projets.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : J'aimerais vraiment que les parlementaires écoutent. Merci.

Il y a 339 projets. Pouvons-nous connaître la valeur totale des projets, et le ministre peut-il nous indiquer combien d'argent est prévu dans son budget?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Monsieur le président, les demandes de financement ont pris fin mercredi dernier. Le nombre total de demandes sera bientôt fourni. Je n'ai pas les renseignements disponibles ici aujourd'hui, mais, lorsque je les aurai, je serai ravi de vous les fournir. Il y a beaucoup de merveilleux projets, comme je l'ai mentionné, et les gens d'en face... L'an dernier, il s'agissait en fait de 9,1 millions de dollars, pour 263 projets approuvés au titre du Fonds en fiducie pour l'Environnement. J'attends avec impatience les 339 demandes cette année.

En outre, je sais que les parlementaires de l'autre côté de la Chambre ne veulent pas entendre parler de réussite. Nous constatons toutes sortes de réussites dans cette enceinte aujourd'hui. En 2021-2022, un financement de 60 000 \$ a été accordé à la Première Nation d'Eel River Bar, 32 000 \$ au village d'Eel River Crossing, 25 000 \$ à VALORES et 20 000 \$ au groupe Les Amis de l'Aquarium. Voulez-vous savoir où sont situés les projets? Un financement de 40 000 \$ a été accordé à la Société d'aménagement de la rivière Madawaska. D'ailleurs, Monsieur le président, tous les projets que j'ai mentionnés sont dans les circonscriptions...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

LOYERS

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, la ministre responsable du Logement a finalement admis qu'elle ne protégerait pas les locataires en ne maintenant pas le plafonnement des loyers pour la nouvelle année. Les locataires sont terrifiés à l'idée de perdre leur logement, si ce n'est déjà fait. Ils doivent être protégés, mais le gouvernement leur fait la sourde oreille. Il est clair qu'il y a une crise du logement abordable, mais le gouvernement actuel lésine sur les mesures à prendre, ce qui met les locataires dans une situation précaire. Si les locataires ne peuvent pas payer le loyer en raison d'une augmentation du prix ou sont évincés en raison d'une rénovation, ils se retrouveront sans logement. Ils perdront leur logement.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le gouvernement provincial offre peu ou pas de protection aux locataires. Qu'est-ce qui a changé depuis l'instauration du plafonnement des loyers il y a neuf mois? On peut soutenir que, pour les locataires, la situation n'a pas changé, sinon elle s'est empirée. Comment la ministre responsable du Logement peut-elle justifier un refus d'assurer une protection aux locataires pour l'année prochaine grâce au maintien du plafonnement des loyers?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Lorsque j'écoute le style du langage utilisé et la façon incendiaire dont la question est posée, cela ne me donne même pas envie de répondre à la question de la députée d'en face. Je peux vous dire que le député de l'opposition officielle a posé de nombreuses questions qui favorisent la collaboration et qui nous donnent envie de collaborer.

Monsieur le président, il est en partie de notre responsabilité, y compris celle de la députée d'en face, de veiller à ce que les personnes vulnérables obtiennent l'aide dont elles ont besoin, et ce, grâce au Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Nous avons mis en oeuvre un certain nombre de mesures depuis l'année dernière. Nous avons apporté à trois reprises des changements visant à améliorer la situation des locataires. La députée a raison. Les gens pourraient se retrouver sans logement, et cela nous préoccupe. Nous ne ménageons donc aucun effort pour protéger les locataires et pour équilibrer l'approche à l'intention des propriétaires également. J'invite donc la députée d'en face à cesser de tenir des propos incendiaires et à faire preuve de collaboration pour la résolution du problème actuel.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Je n'aime pas qu'on critique le style de langage lorsque je parle de personnes qui perdent leur logement, Monsieur le président. Des gens ont perdu leur logement, et d'autres risquent de le perdre. J'aide effectivement les gens qui viennent me voir. Je les mets en contact avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Toutefois, il y a des limites. Le plafonnement des loyers sera éliminé ; des personnes m'ont déjà raconté que leur loyer augmenterait de 25 %, de 75 % ou de 100 %, et elles ne savent pas à quel saint se vouer.

Une telle situation est inacceptable, mais c'était très prévisible. Nous nous attendions exactement à une telle situation, Monsieur le président. Les locataires du Nouveau-Brunswick supplient la ministre et le gouvernement Higgs de les protéger contre des hausses abusives de loyer, surtout compte tenu des conditions actuelles du marché. Toutefois, le gouvernement Higgs a attendu à la dernière minute pour admettre qu'il ne protégerait pas les gens grâce à un plafonnement des loyers pour 2023. Cependant, la ministre responsable du Logement a laissé la porte ouverte à l'instauration d'un plafonnement s'il s'avère que le gouvernement fait encore fausse route sur le règlement de la crise du logement. Le gouvernement instaurera-t-il une mesure rétroactive de plafonnement des loyers en mars lorsque nous serons de retour à l'Assemblée législative?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Monsieur le président, nous avons attendu à la dernière minute? Il était clair depuis le début que le plafonnement des loyers était temporaire. Lorsque nous l'avons instauré en mars dernier, il devait prendre fin à la fin de l'année. Il n'y a aucun changement de dernière minute dans la discussion que nous menons sur le plafonnement des loyers. Nous avons été clairs. Il s'agissait d'une mesure temporaire. J'ai également dit que nous pourrions l'instaurer dans l'avenir, si nécessaire.

Monsieur le président, comme je l'ai dit en réponse à une autre question, depuis juillet, 112 personnes se sont adressées au Tribunal sur la location de locaux d'habitation pour demander une révision de leur loyer. Seuls 8 de ces cas ont été jugés raisonnables — 8 sur 112. Le travail effectué par le Tribunal sur la location de locaux d'habitation est bel et bien efficace. Le personnel du tribunal s'acquitte de son travail. Il examine les...

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Le travail est efficace. Encore une fois, la députée d'en face relate des histoires sans nommer les personnes concernées dont elle parle. Elle doit s'adresser au Tribunal sur la location de locaux d'habitation avec elles.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, il s'agit d'histoires concrètes concernant des personnes. Je m'abstiendrai de prononcer leur nom à l'Assemblée législative, mais je les ai mises en contact avec le Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Je ne sais pas trop ce dont parle la ministre.

Toutefois, la ministre a bel et bien dit qu'il pourrait y avoir un plafonnement des loyers. Le gouvernement n'avait pas pris de décision. Il a dit que le plafonnement des loyers était temporaire, mais qu'il pourrait être prolongé ; par conséquent, les parlementaires d'en face sont ceux qui ont créé la situation d'instabilité et de confusion actuelle. Les gens du gouvernement ont dit que le plafonnement pourrait être prolongé. Hier encore, pendant la période des questions, la ministre a dit que le gouvernement pourrait instaurer une mesure ayant un effet rétroactif. Je ne sais pas trop ce dont on parle, mais ici, nous avons...

Il faut que les loyers soient stabilisés. Il faut assurer aux gens une protection en matière de logement. Le gouvernement n'a pas agi en fonction de l'urgence requise pour aider les locataires, pour aider les locataires. Il faut également trouver des solutions à long terme. La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick doit être dotée d'un personnel suffisant. Elle doit être dotée d'experts en la matière. Elle doit être dotée de ressources nécessaires à la création de logements hors marché. Le premier ministre redynamisera-t-il la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et la dotera-t-il des ressources nécessaires afin de s'attaquer à la crise du logement abordable compte tenu de l'urgence qu'elle exige?

Questions orales

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous sommes en pleine crise du logement. Le gouvernement a admis que nous étions en pleine crise du logement. Elle ne s'est pas installée au cours des six derniers mois. Elle ne s'est pas développée au cours de la dernière année. Elle dure depuis des décennies. La situation est en partie causée par le fait que les gens déménagent au Nouveau-Brunswick, ce qui est extraordinaire, mais nous avons des problèmes liés à notre réussite. Notre parc de logements est de 1,7 %. Il y a encore du travail à faire. Le taux d'inoccupation devrait se situer entre 3 % et 4 %.

Le gouvernement a reconnu qu'il y avait un problème et il a nommé sa toute première ministre responsable du Logement, ce qui n'était pas le cas depuis des dizaines d'années. Avec tout le respect que je vous dois, je suis en fonction depuis six semaines. La crise du logement est un problème qui date de plusieurs décennies. Nous examinons toutes les solutions possibles pour aller de l'avant et augmenter notre parc de logements. Merci, Monsieur le président.

[Original]

FONDS EN FIDUCIE POUR L'ENVIRONNEMENT

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. On sait que plusieurs bons projets soumis au Fonds en fiducie pour l'environnement n'ont pas été retenus ou n'ont reçu qu'une partie du financement demandé par le passé. Le vérificateur général révèle que les critères d'admissibilité ne sont pas clairement définis, qu'il n'existe pas de méthode normalisée d'évaluation du financement des projets et que le ministère n'a aucun plan stratégique ou annuel documenté pour le Fonds en fiducie pour l'environnement.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Monsieur le ministre. À l'ordre. À l'ordre. À l'ordre, des deux côtés.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci. Au moins, Monsieur le président, contrairement au ministre, vous savez où se trouve Restigouche-Ouest.

[Traduction]

Nous savons que le gouvernement actuel se dirige vers un autre énorme excédent.

[Original]

Étant donné qu'il y a plus d'une semaine que le rapport a été déposé — et j'espère que le ministre en a pris connaissance —, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique ou le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale veulent-ils nous répondre et nous dévoiler le plan pour l'investissement du montant de 41 millions de dollars?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, j'ai effectivement lu le rapport. L'avez-vous lu?

Un plan est en place, lequel prévoit des améliorations constantes. Nous examinons toujours l'aspect éducatif. Nous examinons les mesures qui ont fonctionné par le passé, celles qui sont en cours et celles qui peuvent être améliorées. Beaucoup d'améliorations sont prévues. Nous sommes d'accord avec le vérificateur général pour dire que des améliorations s'imposent à cet égard, et nous souhaitons travailler en ce sens. Le travail est déjà en cours à l'heure actuelle.

Le rapport remonte à 10 ou 20 ans, et il se passe beaucoup de choses actuellement en ce qui concerne le Fonds en fiducie pour l'Environnement. Nous ne savons pas le montant total exact en ce moment. Nous suivons le processus pour déterminer qui satisfait ou non les critères. Plus tôt, j'ai mentionné certains des projets antérieurs dans la région du député. La somme de 30 000 \$ a été versée au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, et la somme de 40 000 \$ a été versée à la Société d'aménagement de la rivière Madawaska. Tous les projets que j'ai énumérés ce matin se trouvent dans des circonscriptions de l'opposition. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.